



**REVV : Roulons En Ville à Vélo**  
Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901  
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65  
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 28 septembre 2018

**A :** Messieurs les directeurs du Lycée Montplaisir et de l'Institut Notre Dame  
Rue Montplaisir 26000 Valence

**Copie :** M. Nicolas DARAGON, Maire de Valence

**Objet :** Sécurité des cyclistes aux abords des établissements scolaires

Messieurs les directeurs

La liberté de circuler est un droit fondamental. Mais la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

De plus en plus de parents font usage de leur voiture pour conduire leurs enfants à l'école, un phénomène malheureusement répandu dans notre pays. Mais cette accumulation anarchique de véhicules aux abords des écoles n'est pas sans conséquences sur la sécurité des autres usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes.

Nous avons eu connaissance dernièrement d'un accident grave dont a été victime un cycliste circulant sur la bande cyclable de l'avenue de Chabeuil, au niveau de la rue Montplaisir. Une voiture s'est arrêtée au feu pour déposer un enfant, qui a ouvert la portière sans prendre garde, celle-ci heurtant violemment un cycliste à la gorge. Un de nos adhérents qui en a été témoin nous a relaté les faits. Nous n'avons pas le détail des blessures de la victime, mais nous pouvons imaginer les dégâts causés par les angles d'une portière sur le cycliste, même roulant à faible vitesse.

Cet accident est d'autant plus insupportable que, trois ans auparavant, un autre accident a eu lieu au même endroit dans exactement les mêmes circonstances, lors du dépôt d'un élève par un parent au niveau de ce feu. Le cycliste qui en a été victime a été gravement blessé à la main, a dû subir un arrêt de travail de 3 mois et garde des séquelles de son accident.

Il nous paraît urgent de sensibiliser tous les parents d'élèves sur les conséquences de leur comportement et sur les règles de prudence à respecter lors de leurs manœuvres aux abords des établissements scolaires. Il nous semble que vous avez les moyens de rappeler aux parents d'élèves ces règles de bon sens, manifestement méconnues. Nous sommes disposés à vous rencontrer si besoin. Nous envisageons de notre côté une action aux abords de votre établissement pour attirer l'attention des automobilistes sur l'indispensable respect des piétons et cyclistes.

Veuillez agréer, Messieurs les directeurs, nos sincères salutations.

Nicolas MARTIN